

Séance publique du 11 juillet 2005

Délibération n° 2005-2851

commission principale : finances et institutions

objet : **Exercice 2005 - Décisions modificatives**

service : Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de la prévision budgétaire

Le Conseil,

Vu le rapport du 22 juin 2005, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Il est soumis, à l'agrément du Conseil, diverses propositions de modifications de crédits ouverts pour l'année 2004 qui s'équilibrent par elles-mêmes.

En effet, les unes sont des virements à l'intérieur des dépenses ou des recettes prévues, les autres sont des décisions modificatives augmentant ou réduisant, d'un montant égal, les prévisions de recettes ou de dépenses. Ces dernières sont toujours soumises au Conseil puisqu'elles modifient le volume budgétaire. Dans la mesure où les crédits alloués le sont par chapitre, seuls les virements d'un chapitre à l'autre ou ceux touchant aux subventions allouées sont soumis au Conseil.

I - Budget principal - section de fonctionnement

Les intérêts moratoires sont mandatés au chapitre 67. Pour éviter tout retard de paiement, la direction des finances fait l'avance des fonds puis propose, par décision modificative, le reversement sur ses lignes budgétaires, du montant correspondant, prélevé sur les crédits de fonctionnement des services. Les écritures du renvoi n° 1 constatent cette régularisation pour 53 642,02 €

Le versement d'une subvention d'un montant de 55 000 € a été proposé au bureau du 6 juin dernier, au profit de l'association Les Lyonnais de New-York dont le but est de promouvoir Lyon, en tant que métropole internationale. Les projets développés par cette association s'adressent à des personnes nées ou ayant vécu dans l'agglomération lyonnaise et résidant aujourd'hui dans les états de New-York, du Connecticut ou du New-Jersey. En participant à des manifestations destinées à mettre en valeur les savoir-faire lyonnais, ses 240 membres contribuent à la promotion de notre agglomération aux Etats-Unis. La diffusion d'une lettre d'information et bientôt la création d'un site Internet concourront également à l'atteinte des objectifs de l'association. Les crédits seraient prélevés sur la ligne frais d'impression du service communication (renvoi n° 2).

Dans le cadre de la mise en place d'un Agenda 21 communautaire, la délibération n° 2003-1337 du 7 juillet 2003 approuvait le versement d'une subvention de 69 187,95 € à l'association Rhônalpénergie-environnement, pour la réalisation d'une étude relative à l'évaluation des projets et stratégies des collectivités, au regard des critères du développement durable. Le premier appel de fonds, mandaté en décembre 2003 pour 23 062,24 € mais annulé pour défaut de transmission de la convention au trésorier, doit être régularisé. Le financement est assuré par un prélèvement sur la ligne publications de la direction prospective et stratégie d'agglomération (renvoi n° 3).

Le Fonds mondial de solidarité numérique a été créé en vue de lutter contre la fracture numérique, 80 % des habitants de la planète n'ayant pas accès aux moyens modernes d'informations et de communications. Le premier sommet mondial des villes et des pouvoirs locaux sur la société de l'information s'est déroulé à Lyon en décembre 2003 et a permis de confirmer le rôle de leader de la Communauté urbaine dans le domaine de la solidarité numérique. Le conseil de Communauté devrait approuver ce 21 juin par rapport séparé la signature de la convention d'adhésion au Fonds mondial de solidarité numérique (FSN) et la contribution de 300 000 € destinée à l'agence numérique. Un premier versement de 100 000 € doit être envisagé en 2005 ; il peut être financé par l'inscription d'une recette nouvelle correspondant au remboursement, par l'Europe, des fonds engagés par la Communauté urbaine dans le cadre du projet Interreg C2 M (renvoi n° 4).

Le financement d'études benchmarking relatives à la biennale d'art contemporain, nécessite l'inscription de 83 720 € supplémentaires en 2005, à prélever sur l'opération clubs sportifs pour 35 700 € et sur la ligne des dépenses imprévues de fonctionnement, pour 48 020 € (renvoi n° 5).

D'importants travaux de restructuration et d'extension du Théâtre national populaire (TNP) de Villeurbanne vont être entrepris. Ils sont prévus dans le contrat d'agglomération - volet territorial du contrat de plan Etat-Région 2000-2006. Une convention financière avec la ville de Villeurbanne, votée au conseil de Communauté du 21 juin 2005, valide la participation de la Communauté urbaine à cette opération sous la forme d'une subvention de 3,68 M€. Un premier versement de 75 000 € sera effectué en 2005, pour la phase concours de maîtrise d'œuvre, à prélever sur la ligne des dépenses imprévues de fonctionnement (renvoi n° 6).

Une nouvelle consultation va être lancée, afin de poursuivre la cartographie des processus de la Communauté urbaine, pour un coût estimé à 70 000,00 €. 30 000 € sont disponibles sur la lignes d'études de la délégation générale aux ressources, le différentiel de 40 000 € est prélevé sur la ligne des dépenses imprévues de fonctionnement (renvoi n° 7).

Par rapport séparé, il est demandé au conseil de Communauté d'approuver le versement d'une subvention exceptionnelle de 100 000 € à l'Agence d'urbanisme, pour l'organisation des 26° rencontres de la Fédération nationale des agences d'urbanisme (FNAU) du 13 au 15 décembre 2005. Ces rencontres sont l'occasion de réunir chaque année un millier de participants sur les questions du développement territorial et urbain. L'édition 2005 serait organisée conjointement par les trois agences de Rhône-Alpes et se déroulerait sur trois jours, successivement dans les villes de Grenoble, Saint-Etienne et Lyon. Le financement serait assuré par un prélèvement sur l'enveloppe des dépenses imprévues (renvoi n° 8).

Par rapport séparé, il est demandé au conseil de Communauté d'approuver la convention à signer avec le Sytral, pour la prise en charge, par la Communauté urbaine, des surcoûts qualitatifs liés à la réalisation de la ligne de tramway LEA. Ces surcoûts qualitatifs concernent des ouvrages qui resteront propriété de la Communauté urbaine et seront gérés par le Sytral. L'estimation à la baisse des intérêts d'emprunts, à mandater d'ici la fin de l'exercice, permet de financer cette dépense de 2,6 M€ (renvoi n° 9).

L'annulation de titres sur exercices antérieurs, se traduit, dans la section de fonctionnement, par l'émission de mandats au chapitre 67. La prévision de 35 000 € inscrite au budget primitif, ayant été utilisée en totalité, notamment pour abonder la ligne de crédit des intérêts moratoires, il est proposé d'inscrire une provision de 10 000 € à partir des dépenses imprévues. (renvoi n° 10)

Le renvoi n° 11 concerne le remboursement d'une avance de 155 000 € faite par la mission d'audit à la direction de la voirie, pour faire face à nos engagements vis-à-vis du Sytral, dans le cadre du réseau mutualisé de télécommunication. Cette régularisation est possible grâce à l'ajustement des crédits de cette opération, en dépenses et en recettes.

Le système Coraly est un dispositif mis en place par l'Etat, le département du Rhône et les sociétés concessionnaires des autoroutes, pour la coordination et la régulation du trafic sur les voies rapides de l'agglomération lyonnaise. La Communauté urbaine, en tant que maître d'ouvrage du boulevard périphérique nord de Lyon, a adhéré à ce système en 1999. La convention passée avec l'Etat prévoit le versement d'une participation annuelle d'équipement par chaque maître d'ouvrage. La décision du Bureau n° B-2005-3175 du 2 mai 2005 approuve le montant de la participation 2005 à verser à l'Etat, soit 8 465 €. La ligne concernée est alimentée grâce à une diminution des crédits gaz et électricité de la direction de la voirie (renvoi n° 12).

La Communauté urbaine verse au département du Rhône une participation financière de 8 089 €, liée à la réalisation de la première tranche du boulevard urbain sud entre Vénissieux et l'autoroute A 46. Les crédits sont prélevés sur la ligne travaux d'entretien de la voirie de la direction de la voirie (renvoi n° 13).

Les travaux d'entretien sur les bornes incendie sont réalisés à la demande du Service départemental d'incendie et de Secours. Une somme de 200 000 € supplémentaires est à inscrire sur la ligne correspondante, pour faire face aux travaux prévus d'ici la fin de l'exercice. Elle provient d'un prélèvement sur la ligne des dépenses imprévues (renvoi n° 14).

Une somme de 45 000 € a été prévue au budget primitif 2005 sur le compte 651 000 redevance pour concessions et brevets, pour le paiement des droits d'auteurs et autorisations de diffusion d'articles de presse et de revues sous forme numérique. La réflexion menée sur le cadre d'achat a permis de conclure qu'il s'agit en fait d'une prestation, les droits d'auteurs et les autorisations étant directement payés par le prestataire. Il convient donc d'affecter la prévision sur le compte 618 210 abonnements et journaux (renvoi n° 15).

Le contrat de délégation de service public de distribution de chaleur et de froid urbain, conclu avec la société Prodith, a été résilié au 31 août 2004. Cette société a donc remboursé aux abonnés les sommes versées au titre des droits de raccordement au chauffage urbain et des avances sur consommation. La Communauté

urbaine a ainsi perçu la somme de 13 558,89 €, correspondant au remboursement d'avances sur consommation relatives à l'hôtel de communauté et d'autres équipements, dont 7390,79 € pour le collège du Tonkin à Villeurbanne. La construction de cet établissement scolaire s'est achevée fin 1983 et les documents retrouvés dans ses archives démontrent que le remboursement de l'avance lui est dû. Il convient donc de reverser au collège du Tonkin, la somme de 7 390,79 €. L'inscription de la recette de Prodiith, non prévue au BP 2005, permet d'équilibrer le mouvement (renvoi n° 16).

Chaque année, la Communauté urbaine verse une participation financière aux communes du Grand Lyon assurant la collecte des encombrants et ne disposant pas d'une déchetterie. Cette participation, égale à 0,84 € par an et par habitant, est limitée aux dépenses effectivement réalisées. La prévision budgétaire 2005 doit être majorée de 72 000 € pour verser la participation aux communes de Saint Fons et Feyzin.

Par ailleurs 5 000 €, sont nécessaires pour mandater la subvention 2005 versée à la Ligue contre le cancer. Le financement de ces actions est assuré à partir des crédits de mise en décharge des ordures ménagères (renvoi n° 17).

La Communauté urbaine est chef de file du réseau européen d'échanges Régénéra, dont l'objectif est de capitaliser les différents savoir-faire et méthodes mis en place par les agglomérations européennes dans les domaines du renouvellement urbain et du développement intégré. A ce titre, elle centralise les subventions européennes (56 029,66 € en 2005) et assure les reversements aux autres partenaires (28 251,11 €). Par ailleurs, il convient de comptabiliser la prise en charge par le budget principal des frais de personnel affecté à ce projet en 2004, soit 13 329,81 €. Le renvoi n° 18 détaille ces écritures.

Il convient d'annuler partiellement les mouvements suivants, émis en 2003 pour des montants erronés : un mandat pour 1 615,64 € et un titre pour 2 187,95 €. Le renvoi n° 19 récapitule les mouvements de crédits nécessaires à ces annulations partielles.

Le montant de la participation de 5 648,88 €, à verser au département du Rhône, pour l'élaboration et la reprographie du schéma départemental d'accueil des gens du voyage n'a pas été prévu au budget primitif 2005. Afin de permettre l'engagement de cette dépense, un virement de crédits a été opéré à partir de l'opération écologie urbaine. Le renvoi n° 20 correspond au remboursement de cette avance.

Le versement de la participation de 1,5 M€ à la société Eiffage, au titre de la construction du parking de Perrache, ne sera pas effectif en 2005. Ces crédits permettent de financer les dépenses suivantes :

- le solde des participations dues pour les parkings Fosse aux ours (0,5 M€) et Gros caillou (0,25 M€) dont l'inscription était initialement prévue en 2006,

- le versement d'une subvention de 150 000 € à l'Agence locale de l'énergie de l'agglomération lyonnaise (ALE), dont 100 000 € prévus au budget primitif et 50 000 € à inscrire à la présente décision modificative. La Communauté urbaine, en tant que membre fondateur de l'ALE, confirme ainsi sa volonté de voir se poursuivre les actions entreprises par cette association (délibération n° 2005-2493 du 14 février 2005),

- le versement d'une subvention de 30 000 €, à la Maison du Rhône, pour la création du site Internet "www.fleuverhone.com",

- 70 000 € à inscrire, à la suite du dépassement de l'enveloppe consacrée à la reprographie des documents de consultation des entreprises,

- 200 000 € destinés à la réalisation de travaux sur le domaine privé. Les mouvements de crédits nécessaires figurent au renvoi n° 21.

Plusieurs mandats de versements de subventions ont été émis sur des comptes erronés au cours de l'exercice 2004. Il convient donc de procéder aux annulations sur exercice antérieur de ces mandats, pour les émettre à nouveau sur les bons chapitres budgétaires. Ces mouvements sont sans incidence sur l'équilibre financier du budget (renvoi n° 22).

La prévision consacrée à l'indemnisation des frais de déménagement et nuitées des personnes expropriées, peut être diminuée de 320 840 € pour financer les dépenses suivantes :

- le paiement de charges de copropriété de 100 000 €, liées à des travaux réalisés au bâtiment M + M,

- 80 000 € destinés au loyer de terrains, situés notamment au centre routier de Bron,

- l'augmentation de la prévision de taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties de 140 840 € pour anticiper sur les dépenses prévues d'ici la fin de l'exercice (renvoi n° 23).

Le montant prévu au budget primitif 2005 pour le deuxième versement à la ville de Belfast au titre du projet européen Beri, sur la reconversion des friches industrielles, était insuffisant de 1 000 €. Afin de permettre l'engagement de cette dépense, un virement de crédits a été opéré à partir de l'opération urbanisme commercial. Le renvoi n° 24 correspond à la régularisation de cette avance.

La Communauté urbaine mène une politique de développement du secteur de la mode, et de soutien à l'innovation et à la recherche, afin que Lyon se positionne en tant que ville de la mode et de la création. Dans ce cadre, la Communauté urbaine soutiendra cette année deux concours : d'une part le "Grand prix du design point de vente", initié par la chambre de commerce et d'industrie de Lyon (CCIL), afin de favoriser la créativité et une décoration de qualité des commerces, d'autre part, le Challenge ltech, concours d'innovation visant à rapprocher PME et étudiants de l'enseignement supérieur, sur des thèmes de recherche et sur des développements industriels. La délibération n° 2005-2488 du 14 février 2005 a entériné la convention signée entre la Communauté urbaine et la CCIL, pour le versement d'une participation de 15 000 €. Le projet de convention de partenariat avec l'Institut textile et chimique de Lyon et le versement d'une subvention de 30 000 € sont soumis au conseil de Communauté par rapport séparé. Seuls 20 000 € étant prévus au budget primitif, les crédits supplémentaires proviennent de ventilations internes à l'opération mode création (renvoi n° 25).

Dans le cadre de l'animation technopolitaine du site de la Doua, la délibération n° 2005-2680 du 17 mai 2005 approuve la signature d'un avenant à la convention avec l'Institut national des sciences appliquées (INSA) de Lyon pour le versement d'une participation financière complémentaire de 4 000 €, destinée à financer une journée de promotion de l'institut des sciences analytiques (ISA), organisée pour les entreprises. Les crédits proviennent de l'opération développement durable communication et salon (renvoi n° 26).

Dans le cadre de l'animation technopolitaine du site de Gerland, la délibération n° 2005-2678 du 17 mai 2005 approuve la signature d'un avenant à la convention avec l'Ecole normale supérieure des sciences de Lyon et le versement d'une participation financière complémentaire de 12 000 €, destinée à financer la visite d'entreprises dans le technopôle de Gerland et la réalisation d'un film promotionnel dans le cadre de Bio Vision. Les crédits proviennent de l'opération développer l'innovation-démarche technopolitaine (renvoi n° 27).

La mise en place d'un agenda 21 par la Communauté urbaine confirme son implication dans les actions de développement durable et notamment de commerce équitable. Les deuxièmes assises régionales du commerce équitable, organisées par un collectif d'associations, se sont tenues du 9 au 12 mai derniers. La Communauté urbaine a souhaité soutenir cette manifestation par le versement d'une subvention de 5 000 € à l'association Equi'sol, animateur du projet. Les crédits seront prélevés sur la ligne études économiques de l'opération urbanisme commercial (renvoi n° 28).

Le projet urbain mené à Gerland vise à transformer ce quartier en zone urbaine, dotée de toutes les facilités de la ville en matière de logements, équipements publics et commerces. Le projet de renforcement du tissu commercial de Gerland, inscrit dans le schéma directeur d'urbanisme commercial (SDUC) 2004-2010 est actuellement en cours. Dans ce cadre, la mise en place d'un développeur, à même d'accompagner d'un point de vue commercial le développement et les mutations urbaines de ce quartier, est apparue nécessaire. Le coût de cette mission est de 40 000 € par an pendant deux ans. Conformément à la délibération n° 2005-2536 du 14 mars 2005, la ville de Lyon assurera la maîtrise d'ouvrage en collaboration avec les partenaires du suivi du schéma directeur d'urbanisme opérationnel (SDUC), et apportera son soutien financier à hauteur de 25 000 €, la Communauté urbaine participant, quant à elle, pour un montant de 15 000 €, prélevé sur la ligne études économiques de l'opération urbanisme commercial (renvoi n° 29).

Le quartier de la Duchère fait partie de l'un des quatre sites grand projet de ville (GPV) de l'agglomération lyonnaise, du programme national de renouvellement urbain initié fin 2000. Le dispositif GPV a pour objectif une transformation profonde et durable des grands ensembles, tant sur le plan urbain que social. La mise en œuvre du programme de renouvellement urbain a impliqué le déménagement de plus de 600 familles et une baisse importante de fréquentation du centre commercial du Plateau. Pour compenser cette perte de clientèle, et développer une nouvelle dynamique commerciale dans le quartier, la ville de Lyon et la Communauté urbaine vont confier à un prestataire une mission d'animation des centres commerciaux de la Duchère d'une durée de trois ans. Le coût est évalué à 30 000 € par an, répartis entre la ville de Lyon, maître d'ouvrage, la Communauté urbaine et l'Agence nationale pour le renouvellement urbain (ANRU). La délibération n° 2005-2679 du 17 mai 2005 approuve la convention à passer avec la ville de Lyon et le versement de cette participation, prélevée sur la ligne études économiques de l'opération urbanisme commercial (renvoi n° 30).

La pépinière d'entreprises Saône Mont d'Or a été créée, en 1998, sous l'impulsion de la Communauté urbaine, avec un double objectif : permettre aux créateurs d'entreprises du val de Saône mais aussi de l'agglomération lyonnaise, d'être accompagnés dans leurs projets et réhabiliter une friche industrielle en plein cœur de la zone industrielle Lyon-nord. Cette pépinière est gérée par le syndicat Saône Mont d'Or, composé de

16 communes du val de Saône, et implantée dans un bâtiment du début des années 1970. Par délibération n° 2005-2671 en date du 17 mai 2005, la Communauté urbaine s'est engagée à verser au syndicat Saône Mont d'Or, la somme de 60 000 €, destinés aux travaux de mise en sécurité de ce bâtiment. Les crédits proviennent d'un mouvement interne au sein de l'opération "développer l'entrepreneuriat" (renvoi n° 31).

Dans le cadre de sa politique de développement des secteurs de la mode, la Communauté urbaine soutient l'Espace textile. L'objectif principal de cette association est de favoriser la création et de développer la promotion et la communication des professions textiles de Lyon et sa région. Afin de lui permettre de mener à bien son programme d'actions 2005, il vous est demandé, par rapport séparé, de vous prononcer sur le versement d'une subvention de 80 000 €. Une somme de 15 000 € étant déjà prévu au budget primitif 2005, la différence de 65 000 € provient de l'opération SDE sciences de la vie pour 25 000 € et de virements internes à l'opération mode création pour 40 000 € (renvoi n° 32).

La Communauté urbaine développe la filière biotechnologie-santé, avec pour ambition de positionner Lyon comme l'un des cinq principaux pôles européens en la matière. Dans le cadre du Cancéropôle Lyon Auvergne Rhône-Alpes (Clara), réseau de recherche, la Communauté urbaine souhaite apporter son appui aux actions entreprises en faveur de la lutte contre le cancer, de la façon suivante :

- une subvention de 500 000 € dont 350 000 € en 2005 et 150 000 € en 2006 au profit du Centre international de recherche sur le cancer (CIRC), pour la mise en place de l'observatoire européen du cancer,

- une subvention de 650 000 € en 2005 à la Fondation Léa et Napoléon Bullukian, dont 300 000 € pour le fonctionnement de la tête du réseau Clara et 350 000 € pour la mise en œuvre du programme preuve du concept.

Les conventions à passer avec ces organismes, sont soumises à l'approbation du conseil de Communauté, par rapports séparés. Les crédits nécessaires seraient issus de l'opération cancéropôle (renvoi n° 33).

Une étude relative à la mise en place d'une stratégie marketing pour les actions économiques de l'agglomération lyonnaise a fait l'objet d'un marché contractualisé, en cours de notification. 50 000 € sur les 70 638,75 € du montant total de la dépense seront prélevés sur l'opération animer les contrats territoriaux (renvoi n° 34).

La baisse de 6,5 M€ de la prévision de recette de la taxe professionnelle unique, a donné lieu à une diminution des crédits de fonctionnement affectés aux centres de responsabilité et notamment une diminution de 500 000 € du montant des subventions de la direction des affaires économiques et internationales. Par souci de simplification, ces crédits avaient été prélevés globalement sur une seule ligne de l'opération développer l'entrepreneuriat. Les ajustements nécessaires sont proposés au renvoi n° 35.

Pour permettre un règlement rapide des dossiers qui seront proposés au Conseil d'ici la fin de l'année, il est proposé de procéder aux mouvements de crédits suivants :

- 100 000 € à l'Agence numérique. Un complément de financement de 70 000 € serait nécessaire, à partir de l'opération "implantation et délocalisation" pour 40 000 € et "développer l'entrepreneuriat" pour 30 000 €,

- 93 541 € à la Région pour la plate-forme Renault Strust - pôle de compétitivité, à partir des opérations SDE sciences de la vie pour 81 000 € et urbanisme commercial pour 12 541 €,

- 50 000 € à Lyon Biopôle, à partir de l'opération "SDE sciences de la vie",

- 39 000 € à Etoile-cancéropôle-hadronthérapie à partir des opérations animer les réseaux pour 20 000 € et SDE sciences de la vie pour 19 000 €,

- 40 000 € au Pôle universitaire lyonnais à partir de l'opération développer l'innovation - démarche technopolitaine,

- 15 000 € à Lyon Infocité, pour soutien aux secteurs des technologies de l'information et de la communication, à partir d'un redéploiement de crédits interne à l'opération SDE numériques,

- 30 000 € à l'association Axelera, dans le cadre des pôles de compétitivité, à partir de l'opération développement durable-communication salon,

- 50 000 € à la Fondation scientifique Lyon et du sud-est, à partir d'un redéploiement de crédits interne à l'opération SDE sciences de la vie,

- 16 000,00 € à l'association Alliance logistique, dont un financement complémentaire de 8 000 € à partir d'un redéploiement de crédits interne à l'opération SDE numériques.

Tous les mouvements de crédits correspondants sont détaillés dans les renvois n° 36 à 44.

Exercice 2005 - décisions modificatives - budget principal - section de fonctionnement - tableau n° 1

Imputation	Dépenses	Imputation	Recettes
renvoi n° 1 compte 622 800 diverses rémunérations d'intermédiaires fonction 01 compte 671 800 autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion fonction 020 compte 671 100 intérêts moratoires et pénalités sur marché fonction 01	- 53 642,02 + 40 000,00 + 13 642,02		
renvoi n° 2 compte 623 710 frais d'impression fonction 023 compte 657 480 subventions de fonctionnement aux autres organismes privés fonction 90	- 55 000,00 + 55 000,00		
renvoi n° 3 compte 623 700 publications fonction 020 compte 657 480 subventions de fonctionnement aux autres organismes privés fonction 020	- 23 060,48 + 23 060,48		
renvoi n° 4 compte 657 480 subventions de fonctionnement aux autres organismes privés fonction 90	+ 100 000,00	compte 747 700 budgets communautaires et fonds européens fonction 04	+ 100 000,00
renvoi n° 5 compte 657 480 subventions de fonctionnement aux autres organismes privés fonction 40 opération 0940 - clubs sportifs	- 35 700,00		

compte 022 000 dépenses imprévues de fonctionnement fonction 01	- 48 020,00		
compte 617 800 études diverses fonction 324 opération 0939 - événements culturels	+ 83 720,00		
renvoi n° 6			
compte 022 000 dépenses imprévues de fonctionnement fonction 01	- 75 000,00		
compte 657 540 fonds de concours aux communes fonction 313	+ 75 000,00		
renvoi n° 7			
compte 022 000 dépenses imprévues de fonctionnement fonction 01	- 40 000,00		
compte 617 200 étude et conseil en organisation ou gestion fonction 020	+ 40 000,00		
renvoi n° 8			
compte 022 000 dépenses imprévues de fonctionnement fonction 01	- 100 000,00		
compte 657 480 subventions de fonctionnement aux autres organismes privés fonction 824 opération 0216 - Agence d'urbanisme	+ 100 000,00		
renvoi n° 9			
compte 661 110 intérêts des emprunts et dettes à long terme fonction 01	- 2 600 000,00		
compte 657 170 subventions d'équipement aux autres établissements publics locaux fonction 822 opération 0788 - accompagnement tramway CFEL (chemin de fer de l'est lyonnais)	+ 2 600 000,00		
renvoi n° 10			
compte 022 000 dépenses imprévues de fonctionnement fonction 01	- 10 000,00		

compte 673 000 annulations de titres sur exercices antérieurs fonction 01	+ 10 000,00		
renvoi n° 11			
compte 657 370 subventions de fonctionnement aux autres établissements publics locaux fonction 72 opération 0118 - aide offices HLM et OPAC communautaires	+ 155 000,00	compte 703 234 redevance opérateurs télécom fonction 020 opération 0349 - réseau mutualisé de télécommunication	+ 20 000,00
compte 615 231 travaux d'entretien de la voirie fonction 822	- 47 000,00	compte 703 280 autres droits/stationnement et location du domaine public fonction 020	+ 50 000,00
compte 657 370 subventions de fonctionnement aux autres établissements publics locaux fonction 020	- 1 000,00	compte 708 300 locations diverses sauf immeubles fonction 020 opération 0349 - réseau mutualisé de télécommunication	- 25 000,00
		compte 708 780 remboursements divers / autres redevables fonction 020 opération 0349 - réseau mutualisé de télécommunication	+ 62 000,00
renvoi n° 12			
compte 606 120 gaz-électricité fonction 821	- 8 465,00		
compte 657 110 subventions d'équipement à l'Etat fonction 821 opération 0349 - réseau mutualisé de télécommunication	+ 8 465,00		
renvoi n° 13			
compte 615 231 travaux d'entretien de la voirie fonction 822	- 8 089,00		
compte 657 130 subventions d'équipement au département fonction 822 opération 0033 - programme mixte de voirie	+ 8 089,00		
renvoi n° 14			
compte 022 000 dépenses imprévues de fonctionnement fonction 01	- 200 000,00		

<p>renvoi n° 19</p> <p>compte 673 000 titres annulés sur exercices antérieurs fonction 810 opération 0852 - déplacements</p> <p>compte 617200 étude conseil en organisation ou gestion fonction 820 opération 0976 - DGDU finances et administration</p>	<p>+ 2 187,95</p> <p>- 572,31</p>	<p>compte 773 000 mandats annulés sur exercices antérieurs fonction 824 opération 0117 – OPAH et interventions dans habitat privé</p>	<p>+ 1 615,64</p>
<p>renvoi n° 20</p> <p>compte 622 800 diverses rémunérations intermédiaires fonction 70 opération 0273 - observatoire du logement</p> <p>compte 657 330 subventions de fonctionnement au département fonction 830 opération 0102 - écologie urbaine</p>	<p>- 5 648,88</p> <p>+ 5 648,88</p>		
<p>renvoi n° 21</p> <p>compte 657 280 subventions d'équipement aux autres organismes privés fonction 822 opération 0192 - parcs de stationnement</p> <p>compte 657 210 subventions d'équipement aux SEM fonction 822 opération 0192 - parcs de stationnement</p> <p>compte 657 380 subventions de fonctionnement aux autres organismes publics fonction 830 opération 0102 - écologie urbaine</p> <p>compte 657 480 subventions de fonctionnement aux autres organismes privés fonction 830 opération 0102 - écologie urbaine</p> <p>compte 623 710 frais d'impression fonction 020</p> <p>compte 615 238 entretien autres biens mobiliers fonction 824</p>	<p>- 1 100 000,00</p> <p>+ 750 000,00</p> <p>+ 50 000,00</p> <p>+ 30 000,00</p> <p>+ 70 000,00</p> <p>+ 200 000,00</p>		

<p>renvoi n° 22</p> <p>compte 657 280 subventions d'équipement aux autres organismes privés fonction 72 opération 0116 - habitat adapté, surcoût de fonctionnement expérimentation</p> <p>compte 657 280 subventions d'équipement aux autres organismes privés fonction 824 opération 0452 - gestion de proximité dans les DSU</p> <p>compte 657 480 subventions de fonctionnement aux autres organismes privés fonction 824 opération 0452 - gestion de proximité dans les DSU</p>	<p>+ 26 994,00</p> <p>+ 12 680,00</p> <p>+ 28 932,02</p>	<p>compte 773 000 mandats annulés sur exercices antérieurs fonction 72 opération 0116 - habitat adapté, surcoût de fonctionnement expérimentation</p> <p>compte 773 000 mandats annulés sur exercices antérieurs fonction 824 opération 0452 - gestion de proximité dans les DSU</p> <p>compte 773000 mandats annulés sur exercices antérieurs fonction 824 opération 0452 - gestion de proximité dans les DSU</p>	<p>+ 26 994,00</p> <p>+ 12 680,00</p> <p>+ 28 932,02</p>
<p>renvoi n° 23</p> <p>compte 671 800 autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion fonction 020</p> <p>compte 614 200 charges de copropriété fonction 020</p> <p>compte 613 280 loyers des terrains fonction 020</p> <p>compte 635 120 taxes foncières fonction 020</p>	<p>- 320 840,00</p> <p>+ 100 000,00</p> <p>+ 80 000,00</p> <p>+ 140 840,00</p>		
<p>renvoi n° 24</p> <p>compte 622 800 diverses rémunérations intermédiaires fonction 90 opération 0865 - RPZI thèmes transversaux</p> <p>compte 657 340 subventions de fonctionnement aux Communes fonction 90 opération 0868 - urbanisme commercial</p>	<p>- 1 000,00</p> <p>+ 1 000,00</p>		

<p>renvoi n° 25</p> <p>compte 657 480 subventions de fonctionnement aux autres organismes privés fonction 90 opération 0862 - mode création</p> <p>compte 657 380 subventions de fonctionnement aux autres organismes publics fonction 90 opération 0862 - mode création</p> <p>compte 622 800 diverses rémunérations intermédiaires fonction 90 opération 0862 - mode création</p> <p>compte 657 480 subventions de fonctionnement aux autres organismes privés fonction 90 opération 0862 - mode création</p>	<p>- 15 000,00</p> <p>+ 15 000,00</p> <p>- 10 000,00</p> <p>+ 10 000,00</p>		
<p>renvoi n° 26</p> <p>compte 657 480 subventions de fonctionnement aux autres organismes privés fonction 90 opération 0873 - développement durable communication salon</p> <p>compte 657 380 subventions de fonctionnement aux autres organismes publics fonction 90 opération 0869 - animer les sites technopolitains</p>	<p>- 4 000,00</p> <p>+ 4 000,00</p>		
<p>renvoi n° 27</p> <p>compte 622 800 diverses rémunérations intermédiaires fonction 90 opération 0860 - développer l'innovation - démarche technopolitaine</p> <p>compte 657 380 subventions de fonctionnement aux autres organismes publics fonction 90 opération 0869 - animer les sites technopolitains</p>	<p>- 12 000,00</p> <p>+ 12 000,00</p>		
<p>renvoi n° 28</p> <p>compte 617 500 études économiques fonction 90 opération 0868 - urbanisme commercial</p>	<p>- 5 000,00</p>		

compte 657 480 subventions de fonctionnement aux autres organismes privés fonction 90 opération 0868 - urbanisme commercial	+ 5 000,00		
renvoi n° 29			
compte 617 500 études économiques fonction 90 opération 0868 - urbanisme commercial	- 15 000,00		
compte 657 340 subventions de fonctionnement aux Communes fonction 90 opération 0868 - urbanisme commercial	+ 15 000,00		
renvoi n° 30			
compte 617 500 études économiques fonction 90 opération 0868 - urbanisme commercial	- 10 000,00		
compte 657 340 subventions de fonctionnement aux Communes fonction 90 opération 0868 - urbanisme commercial	+ 10 000,00		
renvoi n° 31			
compte 657 480 subventions de fonctionnement aux autres organismes privés fonction 90 opération 0757 - développer l'entrepreneuriat	- 60 000,00		
compte 657 350 subventions de fonctionnement aux groupements de collectivités fonction 90 opération 0757 - développer l'entrepreneuriat	+ 60 000,00		
renvoi n° 32			
compte 617 500 études économiques fonction 90 opération 0863 - SDE sciences de la vie	- 25 000,00		
compte 622 800 diverses rémunérations intermédiaires fonction 90 opération 0862 - mode création	- 10 000,00		
compte 623 300 foires et expositions fonction 90 opération 0862 - mode création	- 30 000,00		

compte 657 480 subventions de fonctionnement aux autres organismes privés fonction 90 opération 0862 - mode création	+ 65 000,00		
renvoi n° 33			
compte 657 480 subventions de fonctionnement aux autres organismes privés fonction 90 opération 0861 - cancéropole	- 1 000 000,00		
compte 657 380 subventions de fonctionnement aux autres organismes publics fonction 90 opération 0861 - cancéropole	+ 1 000 000,00		
renvoi n° 34			
compte 621 800 personnel extérieur mis à disposition fonction 90 opération 0851 - animer les contrats territoriaux	- 50 000,00		
compte 617 500 études économiques fonction 90 opération 0564 - actions économiques transversales	+ 50 000,00		
renvoi n° 35			
compte 657 380 subventions de fonctionnement aux autres organismes publics fonction 90 opération 0757 - développer l'entrepreneuriat	- 55 000,00		
compte 657 380 subventions de fonctionnement aux autres organismes publics fonction 90 opération 0860 - développer l'innovation - démarche technopolitaine	- 55 000,00		
compte 657340 subventions de fonctionnement aux communes fonction 90 opération 0868 - urbanisme commercial	- 40 000,00		
compte 657 480 subventions de fonctionnement aux autres organismes privés fonction 90 opération 0757 - développer l'entrepreneuriat	+ 150 000,00		

<p>renvoi n° 36</p> <p>compte 617 500 études économiques fonction 90 opération 0446 - implantation et délocalisation</p> <p>compte 623 300 foires et expositions fonction 90 opération 0757 - développer l'entrepreneuriat</p> <p>compte 657 480 subventions de fonctionnement aux autres organismes privés fonction 90 opération 0877 - SDE numériques</p>	<p>- 40 000,00</p> <p>- 30 000,00</p> <p>+ 70 000,00</p>		
<p>renvoi n° 37</p> <p>compte 617 500 études économiques fonction 90 opération 0868 - urbanisme commercial</p> <p>compte 623 300 foires et expositions fonction 90 opération 0863 - SDE sciences de la vie</p> <p>compte 657 320 subventions de fonctionnement à la Région fonction 90 opération 0864 - autres filières</p>	<p>- 12 541,00</p> <p>- 81 000,00</p> <p>+ 93 541,00</p>		
<p>renvoi n° 38</p> <p>compte 622 800 diverses rémunérations intermédiaires fonction 90 opération 0863 - SDE sciences de la vie</p> <p>compte 657 480 subventions de fonctionnement aux autres organismes privés fonction 90 opération 0864 - autres filières</p>	<p>- 50 000,00</p> <p>+ 50 000,00</p>		
<p>renvoi n° 39</p> <p>compte 622 800 diverses rémunérations intermédiaires fonction 90 opération 0870 - animer les réseaux</p> <p>compte 622 800 diverses rémunérations intermédiaires fonction 90 opération 0863 - SDE sciences de la vie</p>	<p>- 20 000,00</p> <p>- 15 000,00</p>		

<p>compte 623 300 foires et expositions fonction 90 opération 0863 - SDE sciences de la vie</p> <p>compte 657380 subventions de fonctionnement aux autres organismes publics fonction 90 opération 0861 - cancéropole</p>	<p>- 4 000,00</p> <p>+ 39 000,00</p>		
<p>renvoi n° 40</p> <p>compte 657 480 subventions de fonctionnement aux autres organismes privés fonction 90 opération 0860 - développer l'innovation - démarche technopolitaine</p> <p>compte 657 380 subventions de fonctionnement aux autres organismes publics fonction 90 opération 0878 - actions de développement de l'agglomération</p>	<p>- 40 000,00</p> <p>+ 40 000,00</p>		
<p>renvoi n° 41</p> <p>compte 623 300 foires et expositions fonction 90 opération 0877 - SDE numériques</p> <p>compte 657 480 subventions de fonctionnement aux autres organismes privés fonction 90 opération 0877 - SDE numériques</p>	<p>- 15 000,00</p> <p>+ 15 000,00</p>		
<p>renvoi n° 42</p> <p>compte 617 500 études économiques fonction 90 opération 0873 - développement durable communication salon</p> <p>compte 657 480 subventions de fonctionnement aux autres organismes privés fonction 90 opération 0864 - autres filières</p>	<p>- 30 000,00</p> <p>+ 30 000,00</p>		
<p>renvoi n° 43</p> <p>compte 617500 études économiques fonction 90 opération 0863 - SDE sciences de la vie</p>	<p>- 50 000,00</p>		

compte 657 380 subventions de fonctionnement aux autres organismes publics fonction 90 opération 0863 - SDE sciences de la vie	+ 50 000,00		
renvoi n° 44			
compte 657 480 subventions de fonctionnement aux autres organismes privés fonction 90 opération 0877 - SDE numériques	+ 8 000,00		
compte 622 800 diverses rémunérations intermédiaires fonction 90 opération 0877 - SDE numériques	- 8 000,00		

II - Budget principal - section d'investissement

A la suite de la recomposition du monde du 1% logement, du projet de loi de décentralisation et de la loi Borloo du 1er août 2003, plusieurs sociétés d'HLM ont demandé à la Communauté urbaine d'entrer dans leur capital et de siéger dans leur conseil d'administration. Compte tenu du grand nombre d'entreprises sociales pour l'habitat (ESH) disposant de patrimoine sur le territoire, la collectivité a décidé d'être actionnaire des neufs ESH les plus représentatives. Pour chaque société, la prise de participation s'effectue pour un prix symbolique de dix centimes d'euros. La dépense totale, soit 0,90 €, sera financée à partir de la ligne de dépenses imprévues et inscrite au compte 261 000 titres et participations renvoi n° 45.

Des annulations de mandats et de titres, émis sur exercices antérieurs, et certaines réémissions d'écritures constituent les propositions du renvoi n° 46.

La consommation des crédits affectés en 2005 au développement des moyens informatiques est aujourd'hui significative notamment sur les opérations de l'autocommutateur et du système d'informations pour les ressources humaines (SIRH). Pour assurer la poursuite des paiements sur l'exercice et sur ce poste, une enveloppe supplémentaire, estimée à 2,517 M€, peut être attribuée à partir des crédits disponibles sur l'opération en attente d'affectation, par virements et par une décision modificative de 1,383 M€ présentée au renvoi n° 47.

Par arrêtés attributifs en date du 16 décembre 2004, la région Rhône-Alpes accorde quatre subventions à la Communauté urbaine, d'un montant total de 57 150 €. Elles concourent à la réalisation des travaux de lutte contre l'érosion des berges de Taffignon, des berges route de Craponne, celles en amont du pont Blanc et du pont Pardon. Pour procéder à l'émission des titres de recettes correspondants, il convient d'ouvrir une prévision pour la même somme, compte 132 200 subvention des régions renvoi n° 48.

La région Rhône-Alpes attribue également par arrêté en date du 22 décembre 2000, une subvention de 30 400 € pour contribuer au financement de la mise en place d'une déchetterie à Décines Charpieu. Le compte 132 200 subvention des régions doit donc être ouvert pour ce montant renvoi n° 49.

Dans le cadre du contrat d'agglomération et par convention en date du 17 mars 2005, la Communauté urbaine et la région Rhône-Alpes ont également conclu un partenariat pour la première tranche de l'opération de requalification de la vallée de la chimie. Le Conseil régional s'engage à verser une subvention de 451 800 € dont 30% au démarrage des travaux. La somme correspondante, soit 135 540 €, peut être inscrite dès à présent au chapitre 13, renvoi n° 50.

Pour certains mandats de travaux confiés à la Communauté urbaine, il est nécessaire de prévoir des réajustements de prévisions et l'ouverture de nouveaux comptes de tiers pour effectuer soit le paiement de prestations en cours soit l'encaissement de participations. Le renvoi n° 51 propose ces inscriptions, en dépenses pour un montant total de 1,079 M€ financés à partir des crédits déjà ouverts sur d'autres chapitres, et en recettes pour 1,622 M€. Il s'agit des travaux engagés ou des recettes à encaisser sur les opérations suivantes :

- Bron quartier du Terrailon : requalification du centre commercial Plein-Ciel Bellevue pour 71 000 € (compte 458 135),
- Gare de la Cachette à Fleurieu : réalisation d'une aire ludique et sportive, régularisation pour 309 149,66 € et crédits complémentaires pour 26 50,34 € (compte 458 129),
- Lyon II IUT Porte de Lyon bâtiment OGP pour 10 000 € (compte 458 136),
- Saint Genis Laval : quartier de Champlong, régularisation pour 6 645,86 € (compte 458 129),
- Lyon 3° : ZAC Lacassagne, paiement du solde de mandat de travaux pour 871,74 € (compte 458 135).
- Villeurbanne : école nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques, opération du contrat de plan Etat Région, demande de crédits complémentaires pour 570 000 € (compte 458 159),
- Collonges au Mont d'Or : aménagement des abords de la gare, travaux d'éclairage et d'espaces verts pour 85 000 € (compte 458 142) et en recette le premier versement de la participation communale pour 17 767,50 € (compte 458 242),
- Meyzieu les Plantées : requalification des abords de l'immeuble Ajaccio, premier versement de la participation de la Commune pour 29 000 € (compte 458 295),
- Vaulx en Velin : aménagement de la promenade Lénine situé dans le quartier Sauveteur Cervelières, encaissement d'un complément de participation de l'Etat de 38,51 € (compte 458 279),
- Lyon 3° : aménagement de l'esplanade Dauphiné, régularisation de la participation de la ville de Lyon pour un montant de 1 374 732 € (compte 458 243),
- Lyon 7° : institut national de recherche pédagogique, opération du contrat de plan Etat Région, ajustement des prévisions de recettes prévues au titre du premier équipement pour 100 000 € (compte 458 251),
- Lyon 8° : école d'infirmières Rockefeller, opération du contrat de plan Etat Région en voie d'achèvement, réajustement des recettes attendues de l'Etat en 2005 pour 100 000 € (compte 458 261).

A la suite de l'aménagement de la ZAC du Centre à Irigny, une vente de terrain et de locaux rue du Maret et avenue de Bézange a été consentie à la SERL en 2003, moyennant un paiement différé en 2005. Une inscription budgétaire pour l'encaissement de cette annuité différée, d'un montant de 192 848 €, doit être ouverte compte 276 400 créances sur les particuliers (renvoi n° 52).

Dans le cadre de la clôture de la ZAC des Marronniers à Fontaines sur Saône, dont l'aménagement a été confié à l'Opac du Rhône par convention de concession, la Communauté reçoit gratuitement de celui-ci, conformément à la décision du bureau délibératif du 5 mai 2003, un terrain situé place Chardonnière. Cette opération fait l'objet d'écritures équilibrées pour ordre, en dépenses et en recettes, pour un montant de 2 745 € (renvoi n° 53).

Exercice 2005 - décisions modificatives - budget principal - section d'investissement - tableaux n° 2

Imputation	Dépenses	Imputation	Recettes
renvoi n° 45			
compte 02 000 dépenses imprévues fonction 01	- 0,90		
compte 261 000 titres de participation fonction 01	+ 0,90		
renvoi n° 46			
compte 231 510 travaux de voirie fonction 824	+ 26 396,14	compte 231 510 travaux de voirie fonction 823	+ 26 396,14
compte 203 100 frais d'études opération 0569 fonction 824	+ 181,66	compte 203 300 frais d'insertion fonction 824	+ 181,66
compte 231 510 travaux de voirie opération 0569 fonction 822	+ 4 130,78	compte 458 100 dépenses travaux pour compte de tiers acquisitions foncières avec préfinancement fonction 824	+ 4 130,78
compte 211 200 terrains de voirie opération 0569 fonction 822	+ 218,92	compte 211 800 autres terrains fonction 824	+ 218,92
renvoi n° 47			
compte 231 510 travaux de voirie opération 0569 fonction 822	- 1 383 800,00		
compte 205 100 logiciels fonction 020	+ 1 383 800,00		
renvoi n° 48			
compte 231510 travaux de voirie opération 0569 fonction 822	+ 57 150,00	compte 132 200 subvention des Régions fonction 811	+ 57 150,00
renvoi n° 49			
compte 231 510 travaux de voirie opération 0569 fonction 822	+ 30 400,00	compte 132 200 subvention des Régions fonction 812	+ 30 400,00

renvoi n° 50 compte 231 510 travaux de voirie opération 0569 fonction 822	+ 135 540,00	compte 132 200 subvention des Régions fonction 90	+ 135 540,00
renvoi n° 51 compte 231 510 travaux de voirie fonction 0824 compte 458 111 dépenses travaux pour compte de tiers Bron copropriétés Plein-Ciel Bellevue fonction 824 compte 458 164 dépenses travaux pour compte de tiers Fleurieu sur Saône gare de la Cachette fonction 824 compte 458 136 dépenses travaux pour compte de tiers Lyon II IUT Portes des Alpes bâtiment OGP fonction 023 compte 231 320 agencement et aménagement sur bâtiment fonction 020 compte 231 510 travaux de voirie fonction 824 compte 458 129 dépenses travaux pour compte de tiers Saint Genis Laval le Champlong fonction 824 compte 231 510 travaux de voirie fonction 824 compte 458 135 dépenses travaux pour compte de tiers Lyon 3 Zac Château Lacassagne fonction 824 compte 231 510 travaux de voirie fonction 824	- 71 000,00 + 71 000,00 + 309 149,66 + 10 000,00 - 10 000,00 - 6 645,86 + 6 645,86 - 871,74 + 871,74 - 26 850,34	compte 231 320 agencement et aménagement dans bâtiment fonction 824 compte 231 510 travaux de voirie fonction 824	+ 72 307,45 + 236 842,21

compte 458 164 dépenses travaux pour compte de tiers Fleurieu/Saône gare de la Cachette fonction 824	+ 26 850,34		
compte 231 510 travaux de voirie opération 0569 fonction 822	+ 29 000,00	compte 458 295 recettes travaux pour le compte de tiers Mezzieu Plantées -phase 3 fonction 824	+ 29 000,00
compte 231 510 travaux de voirie fonction 824	- 67 232,50		
compte 458 142 dépenses travaux pour compte de tiers Collonges au Mont d'Or aménagement des abords de la gare fonction 824	+ 85 000,00	compte 458 242 recettes travaux pour le compte de tiers Collonges au Mont d'Or - aménagement des abords de la gare fonction 824	+ 17 767,50
compte 231 510 travaux de voirie opération 0569 fonction 822	+ 38,51	compte 458 279 recettes travaux pour le compte de tiers Vaulx en Velin Sauveteurs Cervelières 3° tranche fonction 824	+ 38,51
compte 231 510 travaux de voirie opération 0569 fonction 822	+ 1 374 732,00	compte 458 243 recettes travaux pour le compte de tiers dauphiné fonction 824	+ 1 374 732,00
compte 458 159 dépenses travaux pour le compte de tiers ENSSIB fonction 23	+ 570 000,00	compte 458 251 recettes travaux pour le compte de tiers Lyon 7° INRP fonction 23	+ 100 000,00
compte 203 300 frais d'insertion fonction 20	- 10 000,00	compte 458 261 recettes travaux pour le compte de tiers Lyon 8° école d'infirmières Rockefeller fonction 23	+ 100 000,00
compte 215 870 autres matériels techniques fonction 20	- 20 000,00		
compte 231 320 agencement et aménagement sur bâtiment fonction 20	- 340 000,00		
renvoi n° 52			
compte 231 510 travaux de voirie opération 0569 fonction 822	+ 192 848,00	compte 276 400 créances sur des particuliers fonction 824	+ 192 848,00
renvoi n° 53			
compte 211 200 terrains de voirie fonction 824	+ 2 745,00	compte 132 800 autres subventions d'équipement non transférables fonction 824	+ 2 745,00

III - Budget principal - Mouvements inter-sections

Par convention en date du 29 septembre 1998, la commune de Rochetaillée sur Saône a confié, à la Communauté urbaine, l'aménagement de la place Ferdinand Lacroix. La remise des ouvrages a été attestée par certificat administratif du 20 octobre 2004. Les dépenses réalisées pour le compte de la Commune, au chapitre 458 103, entre 1999 et 2001, s'élèvent à 92 368,34 €. La Commune a participé à cette opération à hauteur de 88 420,43 € (chapitre 458 203). Pour la clôture de ce mandat de travaux, la collectivité apporte son concours financier pour un montant de 3 947,91 €. Cet apport est constaté au compte 6741 subvention d'équipement en nature en contrepartie d'un titre de recette pour ordre, émis au chapitre d'investissement 458 203. Cette écriture suppose une diminution de l'autofinancement correspondant au montant de la subvention (renvoi n° 54).

Afin de procéder à la régularisation de l'opération d'élargissement de la rue de la Croix Blanche à Montanay, la collectivité effectue un échange foncier avec les consorts Just, propriétaires de deux terrains. La parcelle communautaire est cédée au prix de 7 440 €, également valeur historique du bien ; Ceux des consorts Just pour une valeur vénale de 2 580 €. La soulte due par ces derniers s'établit à 4 860 € (renvoi n° 55).

A la suite de l'avenant n° 2 de la promesse de vente avec la SCI. Le Thémis, présenté au bureau délibératif du 5 juillet 2004, il convient de prévoir les écritures de cession des terrains situés rue de la Convention, à l'angle de la rue Pierre Baudin à Oullins. Cette transaction foncière est consentie au prix de 114 336,76 €. La sortie du bien du patrimoine communautaire est inscrite pour 245 138,03 €. La moins-value résultant de cette opération s'élève à 130 801,27 € (renvoi n° 56).

Trois autres échanges fonciers, sans soulte, font l'objet des renvois suivants :

Dans le cadre de mesures d'accompagnement du périphérique, la Communauté urbaine a entrepris en 1998 d'élargir le boulevard Stalingrad à Villeurbanne. Dans ce but, elle s'est portée acquéreur auprès de la ville de Lyon d'une parcelle de terrain boulevard du 11 Novembre à Villeurbanne. En contrepartie, elle cède à cette Commune divers terrains situés rues Bellecombe, Germain, Thiers, de la Viabert à Lyon 6°. Le montant de la cession est fixé à 45 734,71 €, montant qui correspond également à la valeur comptable des biens remis (renvoi n° 57).

La collectivité se propose d'échanger pour la somme de 300 000 €, un terrain situé 123-125, rue Marius Berliet à Lyon 8°, contre divers biens situés à Lyon 8° et appartenant à la ville de Lyon. La sortie patrimoniale du bien remis, s'effectuant pour 83 189,61 €, une plus-value de 216 810,39 € est constatée (renvoi n° 58).

Le transfert à la commune de Feyzin de la gestion du gymnase, annexé au collège Frédéric Mistral, a été accepté lors du conseil du 26 septembre 1994. Or, une partie de ce gymnase est construite sur une propriété appartenant à la commune de Feyzin. Celle-ci souhaite donc procéder à un échange de foncier, pour que :

- d'une part, la Communauté urbaine soit propriétaire de l'emprise totale du gymnase qui va être mis à la disposition de la ville,

- et, d'autre part, la commune de Feyzin devienne propriétaire du terrain communautaire situé à l'angle du chemin sous le fort et de la route de Vienne sur lequel, elle a aménagé une roseraie.

Les biens échangés sont évalués à la somme de 29 270,21 €. La valeur historique du bien cédé est constatée pour 12 390,11 €. Une différence sur réalisation positive de 16 880,10 € est enregistrée (renvoi n° 59).

Un déstockage significatif des propriétés foncières devenues inutiles à la réalisation d'opérations d'aménagement communautaires a été engagé cette année. Plusieurs cessions ont été contractualisées et doivent faire l'objet d'écritures d'ordre de sorties patrimoniales (8,82 M€), de différence sur réalisation positive (2,05 M€) ou négative (1,62 M€) et, en recette réelle, pour l'encaissement du produit total de ces ventes soit 9,35 M€. Les disponibles de crédits pour effectuer ces mouvements sont insuffisants à ce jour. La décision modificative, présentée au renvoi n°60, prévoit les ajustements correspondants qui conduisent à diminuer l'autofinancement de 7,052 M€ et à affecter, en section d'investissement, une provision complémentaire de 1,762 M€ pour le financement futur de travaux dans le cadre de la programmation pluriannuelle.

Exercice 2005 - décisions modificatives - budget principal - mouvements intersections - tableau n° 3

Imputation	Dépenses	Imputation	Recettes
renvoi n° 54			
compte 023 000 virement à la section d'investissement fonction 01	- 3 947,91	compte 021 000 virement de la section de fonctionnement fonction 01	- 3 947,91
compte 674 100 subvention d'équipement en nature fonction 824	+ 3 947,91	compte 458 203 recette travaux pour le compte de tiers place Lacroix Rochetaillée sur Saône fonction 823	+ 3 947,91
renvoi n° 55			
compte 211 200 terrains de voirie fonction 822	+ 2 580,00	compte 778 100 valeur des immobilisations acquises par voie d'échange fonction 822	+ 2 580,00
compte 675 100 valeurs comptables des immobilisations cédées fonction 820	+ 7 440,00	compte 211 200 terrains de voirie fonction 820	+ 7 440,00
compte 020 000 dépenses imprévues d'investissement fonction 01	+ 4 860,00	compte 778 100 valeur des immobilisations acquises par voie d'échange fonction 824	+ 4 860,00
renvoi n° 56			
compte 675 100 valeurs comptables des immobilisations cédées fonction 820	+ 245 138,03	compte 211 800 autres terrains fonction 824	+ 245 138,03
compte 020 000 dépenses imprévues d'investissement fonction 01	+ 114 336,76	compte 775 100 produit des cessions d'immobilisations fonction 824	+ 114 336,76
compte 192 000 réalisations postérieures à 01/01/1997 fonction 824	+ 130 801,27	compte 776 100 différences sur réalisations négatives reprise au compte de résultat	+ 130 801,27
renvoi n° 57			
compte 211 200 terrains de voirie fonction 822	+ 45 734,71	compte 778 100 valeur des immobilisations acquises par voie d'échange fonction 824	+ 45 734,71
compte 675 100 valeurs comptables des immobilisations cédées fonction 820	+ 45 734,71	compte 211 800 autres terrains fonction 824	+ 45 734,71

renvoi n° 58 compte 211 300 terrains aménagés autres que voirie fonction 824 compte 675 100 valeurs comptables des immobilisations cédées fonction 820 compte 676 100 différences sur réalisations positives fonction 01	+ 300 000,00 + 83 189,61 + 216 810,39	compte 778 100 valeur des immobilisations acquises par voie d'échange fonction 824 compte 211 200 terrains de voirie fonction 820 compte 192 000 réalisations postérieures au 01-01-1997 fonction 01	+ 300 000,00 + 83 189,61 + 216 810,39
renvoi n° 59 compte 211 100 terrains nus fonction 824 compte 675 100 valeurs comptables des immobilisations cédées fonction 820 compte 676 100 différences sur réalisations positives fonction 01	+ 29 270,21 + 12 390,11 + 16 880,10	compte 778 100 valeur des immobilisations acquises par voie d'échange fonction 824 compte 211 800 autres terrains fonction 820 compte 192 000 réalisations postérieures au 01-01-1997 fonction 01	+ 29 270,21 + 12 390,11 + 16 880,10
renvoi n° 60 compte 675 100 valeurs comptables des immobilisations cédées fonction 824 compte 676 100 différence sur réalisation positive fonction 01 compte 192 000 différence sur réalisation négative fonction 01 compte 023 000 virement à la section d'investissement fonction 01 compte 231 510 travaux de voirie fonction 822 opération 0569 en attente d'affectation	+ 8 277 500,00 + 1 806 600,00 + 1 270 000,00 - 7 051 977,00 + 1 762 123,00	compte 775 100 produits des cessions d'immobilisations fonction 824 compte 211 800 autres terrains fonction 824 compte 192 000 différence sur réalisation positive fonction 01 compte 776 100 différence sur réalisation négative fonction 01 compte 021 000 virement de la section de fonctionnement fonction 01	+ 1 762 123,00 + 8 277 500,00 + 1 806 600,00 + 1 270 000,00 - 7 051 977,00

IV - Budget de l'assainissement - section d'exploitation

Les crédits disponibles au chapitre 67 sont insuffisants pour alimenter la ligne d'intérêts moratoires. Les écritures du renvoi n° 61, permettent de réapprovisionner cette ligne à hauteur de 10 000 €.

Dans le cadre de la politique menée par la communauté urbaine de Lyon en faveur du développement durable, la délibération n° 2005-2556 du 14 mars 2005 prévoit le versement, par le budget principal, de subventions aux associations mettant en œuvre des actions d'éducation et d'animations dans ce domaine, pour un montant total de 529 780 €. Pour ce qui concerne plus particulièrement le domaine de l'eau et des fleuves, le budget annexe de l'assainissement participe à hauteur de 25 000 € à la subvention de 213 000 € versée à l'association Les péniches du val de Rhône. Une diminution de ce montant des crédits autres rémunérations du budget annexe permet d'alimenter l'opération écologie urbaine (renvoi n° 62).

Une augmentation de 190 000 € de la prévision des recettes perçues au titre de la redevance assainissement permet de financer les annulations de titres sur exercices antérieurs, relatifs à ladite redevance (renvoi n° 63).

Exercice 2004 - décisions modificatives - budget annexe de l'assainissement - section de fonctionnement - tableau n° 4

Imputation	Dépenses	Imputation	Recettes
renvoi n° 61 compte 615 210 entretien sur stations fonction 222 compte 671 100 intérêts moratoires et pénalités sur marché fonction 222	- 10 000,00 + 10 000,00		
renvoi n° 62 compte 622 800 autres rémunérations fonction 222 compte 674 300 subventions de fonctionnement fonction 222 opération 0102 - écologie urbaine	- 25 000,00 + 25 000,00		
renvoi n° 63 compte 673 000 titres annulés sur exercices antérieurs fonction 222	+ 190 000,00	compte 706 100 redevance d'assainissement fonction 222	+ 190 000,00

V - Budgets principal et annexe de l'assainissement - section d'investissement

Dans le cadre des aménagements de voirie et d'urbanisme, la direction de l'eau réalise des travaux permettant le recueil d'eaux pluviales. Les dépenses correspondantes sont financées hors taxe, par le budget principal et réalisé dans le budget de l'assainissement après constatation d'une subvention d'équipement.

Le montant des inscriptions pour ces travaux lancés en 2005 s'élève respectivement à :

- pour les opérations suivies par la direction de la voirie : montant global de 287 458,14 € détail ci-dessous (renvoi n° 64)

- opération 0296 : Lyon 5°, boulevard des Castors : 17 000 €
- opération 0547 : Couzon au Mont d'Or, place de la Liberté : 31 477,48 €
- opération 0676 : Fontaine sur Saône Sathonay, vallée du Ravin : 101 552,66 €
- opération 0931 : Vénissieux, boulevard Joliot Curie : 51 428 €
- opération 0823 : Chassieu, boulevard du Raquin : 33 500 €
- opération 0523 : La Tour de Salvagny, rue de Fontbonne : 52 500 €

- pour les opérations suivies par la délégation générale au développement urbain : montant global de 660 374,70 € détail ci-dessous (renvoi n° 65)

- opération 0811 : Dardilly pôle économique ouest Porte de Lyon : 80 000 €
- opération 0476 : Dardilly Parc d'affaires : 172 000 €
- opération 0645 : Lyon 9°, rue Cottin : 20 904 €
- opération 0682 : Lyon 9°, voie nouvelle Saint Cyr Paris : 6 857 €
- opération 0759 : Saint Priest Zac La Fouillouse : 20 000 €
- opération 0821 : Lyon 8°, avenue Général Frère : 7 000 €
- opération 0887 : Lyon 3°, rue de la Villette : 13 800 €
- opération 0719 : Lyon 1er, Pentes de la Croix-Rousse secteur Forez : 42 000 €
- opération 0662 : Lyon 7°, Zac Porte Ampère : 262 000 €
- opération 0785 : Meyzieu, secteur Jean Louis Barrault : 35 813,70 €

- pour les opérations suivies par la délégation générale au développement économique et international : montant global de 96 334,50 € détail ci-dessous (renvoi n° 66)

- opération 0895 : requalification des parcs et zones industriels Meyzieu-Jonage : 96 334,50 €

Pour assurer le financement des travaux de recueillis d'eaux pluviales prévues et non réalisées en 2004 dans le cadre du programme de voirie de proximité, une prévision de 445 128,77 € pourrait être également ouverte par décision modificative présentée au renvoi n°67.

Exercice 2005 - décisions modificatives - budget principal et budget annexe de l'assainissement - mouvements interbudgétaires - tableau n° 5

Imputations	Dépenses	Imputations	Recettes
renvoi n° 64			
compte 231 510 travaux de voirie fonction 822	- 52 500,00		
compte 023 000 virement à la section d'investissement fonction 01	- 52 500,00	compte 021 000 virement section de fonctionnement fonction 01	- 52 500,00
compte 657 150 subvention d'équipement groupement Communes fonction 811	+ 52 500,00	compte 131 500 subvention d'équipement des groupements de collectivités fonction 222	+ 52 500,00

compte 238 510 construction de réseaux fonction 222	+ 52 500,00		
compte 231 510 travaux de voirie fonction 822	- 234 958,14		
compte 023 000 virement à la section d'investissement fonction 01	- 234 958,14	compte 021 000 virement section de fonctionnement fonction 01	- 234 958,14
compte 657 150 subvention d'équipement groupement Communes fonction 811	+ 234 958,14	compte 131 500 subvention d'équipement des groupements de collectivités fonction 222	+ 234 958,14
compte 238 510 construction de réseaux fonction 222	+ 234 958,14		
renvoi n° 65			
compte 231 510 travaux de voirie fonction 824	- 660 374,70		
compte 023 000 virement à la section d'investissement fonction 01	- 660 374,70	compte 021 000 virement section de fonctionnement fonction 01	- 660 374,70
compte 657 150 subvention d'équipement groupement Communes fonction 811	+ 660 374,70	compte 131 500 subvention d'équipement des groupements de collectivités fonction 822	+ 660 374,70
compte 238 510 construction de réseaux fonction 222	+ 660 374,70		
renvoi n° 66			
compte 231 510 travaux de voirie fonction 824	- 96 334,50		
compte 023 000 virement à la section d'investissement fonction 01	- 96 334,50	compte 021 000 virement section de fonctionnement fonction 01	- 96 334,50
compte 657 510 subvention d'équipement groupement Communes fonction 811	+ 96 334,50	compte 131 500 subvention d'équipement des groupements de collectivités fonction 222	+ 96 334,50

compte 238 510 construction de réseaux fonction 222	+ 96 334,50		
renvoi n° 67			
compte 231 510 travaux de voirie fonction 0822	- 445 128,77		
compte 023 000 virement à la section d'investissement fonction 01	- 445 128,77	compte 021 000 virement section de fonctionnement fonction 01	- 445 128,77
compte 657 150 subvention d'équipement groupement Communes fonction 811	+ 445 128,77	compte 131 500 subvention d'équipement des groupements de collectivités fonction 222	+ 445 128,77
compte 238 510 construction des réseaux fonction 222	+ 445 128,77		

VI - Budget des eaux - section d'exploitation

Les crédits disponibles au chapitre 67 sont insuffisants pour alimenter la ligne d'intérêts moratoires. Les écritures du renvoi n° 68 permettent de réapprovisionner cette ligne à hauteur de 1 500,00 €.

Dans le cadre de la politique menée par la communauté urbaine de Lyon en faveur du développement durable, la délibération n° 2005-2556 en date du 14 mars 2005 prévoit le versement, par le budget principal, de subventions aux associations mettant en œuvre des actions d'éducation et d'animations dans ce domaine, pour un montant total de 529 780 €. Pour ce qui concerne plus particulièrement le domaine de l'eau et des fleuves, le budget annexe des eaux participe à hauteur de 15 000,00 € à la subvention de 213 000,00 € versée à l'association Les péniches du val de Rhône. Une diminution de ce montant des crédits d'études du budget annexe permet d'alimenter l'opération écologie urbaine (renvoi n° 69).

Dans le cadre de sa politique de coopération décentralisée, la Communauté urbaine apporte aux pays du sud une aide régulière au développement durable dans le domaine de l'eau potable. Sa participation à l'élaboration d'un programme de gestion du cycle urbain de l'eau au Liban a ainsi reçu le soutien du ministère des affaires étrangères, sous la forme d'une subvention de 100 000 €. Cette recette permet de participer à hauteur de 100 000 € au financement du fonds eau, dont 90 000 € sous forme de subventions et 10 000,00 € au titre de frais de déplacement (renvoi n° 70).

Exercice 2004 - décisions modificatives - Budget annexe des eaux - section de fonctionnement - tableau n° 6 -

Imputation	Dépenses	Imputation	Recettes
renvoi n° 68 compte 022 000 dépenses imprévues d'exploitation fonction 111 compte 671 100 intérêts moratoires et pénalités sur marchés fonction 111	- 1 500,00 + 1 500,00		
renvoi n° 69 compte 617 000 études et recherches fonction 111 compte 674 300 subventions de fonctionnement fonction 111 opération 0102 - écologie urbaine	- 15 000,00 + 15 000,00		
renvoi n° 70 compte 674 200 subventions d'équipement fonction 111 compte 622 800 autres rémunérations fonction 111	+ 90 000,00 + 10 000,00	compte 748 000 subventions d'exploitation fonction 111	+ 100 000,00

VII - Budget annexe des eaux - section d'investissement

Une convention tripartite entre le conseil général du Rhône, la Communauté urbaine et la société des autoroutes du sud de la France, en date du 23 décembre 1994, fixe les conditions de mise en œuvre de l'opération mise hors service du captage de Saint Priest, liée à la création d'une voie autoroutière (CD 300). Cette convention prévoit notamment l'application d'une pénalité, réduisant le concours financier de l'Etat à cette opération, en cas de retard de réalisation de l'ouvrage par la Communauté. Ce retard est aujourd'hui de quatre ans et l'Etat, malgré plusieurs négociations, exige l'application de cette pénalité valorisée à 221 051,07 €. En l'espèce, il s'agit d'effectuer une annulation de titres de recettes sur exercices antérieurs, à hauteur de ce montant, et donc de prévoir l'ouverture d'une dépense au compte 131 180 autres subventions de l'Etat et des établissements publics nationaux (renvoi n° 71).

Exercice 2005 - décisions modificatives - Budget annexe des eaux - section d'investissement - tableau n° 7 -

imputations	Dépenses	imputations	Recettes
renvoi n° 71			
compte 238 511 construction des réseaux fonction 111	- 221 051,07		
compte 131 180 autres subventions de l'Etat et des établissements nationaux fonction 01	+ 221 051,07		

VIII - Budget annexe du restaurant communautaire - investissement

Les travaux du restaurant communautaire étant sur le point de débiter, il convient de procéder au transfert en dépense d'un montant de 50 000 € du chapitre 203 100 au chapitre 231 320, pour effectuer les branchements et l'installation des matériels de cuisine (renvoi n° 72).

Exercice 2005 - décisions modificatives - budget annexe du restaurant communautaire - investissement - tableau n° 8 -

imputations	Dépenses	imputations	Recettes
renvoi n° 72			
compte 203 100 frais d'études fonction 020	- 50 000,00		
compte 231 320 agencements – aménagements sur bâtiments fonction 020	+ 50 000,00		

IX - Budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe - section de fonctionnement

La décision du Bureau n° B-2005-3135 en date du 2 mai 2005 a approuvé le versement d'une indemnité de 2 392,00 € TTC à la société BAC Architectes, pour sa participation à la deuxième phase de la consultation de concepteurs relative à la construction de quatre logements individuels de haut standing à Saint Romain au Mont d'Or (renvoi n° 73).

**Exercice 2005 - décisions modificatives - budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe -
section de fonctionnement - tableau n° 9 -**

Imputation	Dépenses	Imputation	Recettes
renvoi n° 73			
compte 605 210 voirie secondaire fonction 824 opération 0162 - ZAC de Saint Romain au Mont d'Or	- 2 392,00		
compte 671 800 autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion fonction 824 opération 0162 - ZAC de Saint Romain au Mont d'Or	+ 2 392,00		

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission finances et institutions ;

DELIBERE

1° - Décide l'ouverture du compte 167 800 en dépenses pour l'imputation des autres emprunts et dettes assortis de conditions particulières.

2° - Individualise une autorisation de programme complémentaire pour l'opération 0196 dont le montant est de 291 147 € en dépense et 25 769 250 € en recette et pour l'opération 0265 pour un montant 13 558 247 € en recette pour l'exercice 2003.

3° - Approuve les décisions modificatives ci-dessus présentées et les mises à jour correspondantes des prévisions par chapitre, comme suit :

Chapitre	Dépenses (en €)	Recettes (en €)
Budget principal - section de fonctionnement	4 013 677,87	4 013 677,87
011 - charge à caractère général	+ 298 649,67	
012 - charges de personnel	- 50 000,00	
022 000 - dépenses imprévues de fonctionnement	- 473 020,00	
023 000 - virement à la section d'investissement	- 8 545 221,02	
65 - autres charges de gestion courante	- 45 000,00	
657 110 - subventions d'équipement à l'Etat	+ 8 465,00	
657 130 - subventions d'équipement au Département	+ 8 089,00	
657 150 - subventions d'équipement aux groupements de collectivités	+ 1 489 296,11	
657 170 - subventions d'équipement aux autres établissements publics locaux	+ 2 600 000,00	
657 210 - subventions d'équipement aux SEM	+ 750 000,00	
657 280 - subventions d'équipement aux autres organismes privés	- 1 060 326,00	
657 320 - subventions de fonctionnement à la Région	+ 93 541,00	
657 330 - subventions de fonctionnement au Département	+ 5 648,88	
657 340 - subventions de fonctionnement aux Communes	+ 86 251,11	

657 350 - subventions de fonctionnement aux groupements de collectivités	+ 60 000,00	
657 370 - subventions de fonctionnement aux autres établissements publics locaux	+ 154 000,00	
657 380 - subventions de fonctionnement aux autres organismes publics	+ 1 100 000,00	
657 480 - subventions de fonctionnement aux autres organismes privés	- 409 707,50	
657 540 - fonds de concours aux Communes	+ 75 000,00	
66 - charges financières	- 2 600 000,00	
67 - charges exceptionnelles	+ 10 468 011,62	
013 - atténuations de charges		+ 13 329,81
70 - produits des services, du domaine et ventes diverses		+ 114 390,79
74 - dotations, subventions et participations		+ 156 029,66
77 - produits exceptionnels		+ 3 729 927,61
Budget principal - section d'investissement	4 550 708,01	4 550 708,01
020 000 - dépenses imprévues d'investissement	+ 119 195,86	
021 000 - virement de la section de fonctionnement		- 8 545 221,02
13 - subventions d'investissement		+ 225 835,00
19 - différences sur réalisations d'immobilisation	+ 1 400 801,27	+ 2 040 290,49
20 - immobilisations incorporelles	+ 1 373 981,66	+ 181,66
21 - immobilisations corporelles	+ 360 548,84	+ 8 671 611,38
23 - immobilisations en cours	+ 216 661,88	+ 335 545,80
26 - participations et créances rattachées à des participations	+ 0,90	
27 - autres immobilisations financières		+ 192 848,00
458 100 - dépenses de travaux pour le compte de tiers acquisitions foncières		+ 4 130,78
458 111 - dépenses de travaux pour le compte de tiers Bron Plein-Ciel Bellevue	+ 71 000,00	
458 129 - dépenses de travaux pour le compte de tiers Saint Genis Laval le Champlong	+ 6 645,86	
458 133 - dépenses de travaux pour le compte de tiers Lyon 7° Parc de Gerland		
458 135 - dépenses de travaux pour le compte de tiers Lyon 3° ZAC Château Lacassagne	+ 871,74	
458 136 - dépenses de travaux pour le compte de tiers Lyon II IUT Portes des Alpes Bâtiment OGP	+ 10 000,00	
458 142 - dépenses de travaux pour le compte de tiers Collonges aménagement des abords de la gare	+ 85 000,00	
458 159 - dépenses de travaux pour le compte de tiers Villeurbanne ENSSIB	+ 570 000,00	
458 164 - dépenses de travaux pour le compte de tiers Fleurieu sur Saône gare de la Cachette	+ 336 000,00	
458 203 - recettes travaux pour le compte de tiers Rochetaillée sur Saône place Lacroix		+ 3 947,91
458 242 - recettes travaux pour le compte de tiers Collonges au Mont d'Or aménagement des abords de la gare		+ 17 767,50
458 243 - recettes travaux pour le compte de tiers Lyon 3° esplanade Dauphiné		+ 1 374 732,00
458 251 - recettes travaux pour le compte de tiers Lyon 7° INRP		+ 100 000,00
458 261 - recettes travaux pour le compte de tiers Lyon 8° école d'infirmières Rockefeller		+ 100 000,00
458 279 - recettes travaux pour le compte de tiers Vaulx en Velin Sauveteurs cervelières 3° tranche		+ 38,51
458 295 - recettes travaux pour le compte de tiers Meyzieu les Plantées 3° tranche		+ 29 000,00
Budget des eaux - section d'exploitation	100 000,00	100 000,00
011 - charges à caractère général	- 5 000,00	
022 000 - dépenses imprévues d'exploitation	- 1 500,00	
67 - charges exceptionnelles	+ 106 500,00	
74 - subventions d'exploitation		+ 100 000,00
Budget des eaux – section d'investissement		
13 - subventions d'équipement	+ 221 051,07	
23 - réseau d'eau potable	- 221 051,07	
Budget de l'assainissement - section d'exploitation	190 000,00	190 000,00
011 - charges à caractère général	- 35 000,00	
67 - charges exceptionnelles	+ 225 000,00	
70 - vente de produits fabriqués, prestations de services, marchandises		+ 190 000,00

Budget de l'assainissement - section d'investissement	1 489 296,11	1 489 296,11
13 - subventions d'équipement 23 - immobilisations en cours	+ 1 489 296,11	+ 1 489 296,11
Budget annexe du restaurant - section d'investissement		
20 - frais d'études 23 - aménagements - agencements sur bâtiments	- 50 000,00 + 50 000,00	
Budget des opérations d'urbanisme en régie directe section d'exploitation		
011 - charge à caractère général 67- charges exceptionnelles	- 2 392,00 + 2 392,00	

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,